



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-076-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE : CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE : CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu les rapports d'activité 2020 transmis par l'association CAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 45 000 € à Corse Active Pour l'Initiative pour l'exercice 2021 répartie comme suit :

- o 35 000 € pour le fonctionnement de CAPI
- o 10 000 € pour le fonds d'intervention du DLA de Corse

AUTORISE

Le Président à signer les conventions de financement et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal – Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 JUIL. 2021**
et publication ou notification
du **16 JUIL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCINO



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification